



# **NOUVELLE COMPÉTENCE ORIENTATION - INFORMATION SUR LES MÉTIERS**

**Rapporteure : Bernadette MOULIN**

**Délibération  
Séance plénière du 10 février 2020**

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu la lettre de saisine du président du Conseil régional en date du 24 janvier 2020,

Vu l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 28 janvier 2020,

Vu l'avis du Bureau en date du 3 février 2020,

Madame Bernadette MOULIN, rapporteure entendue,

DÉLIBÈRE

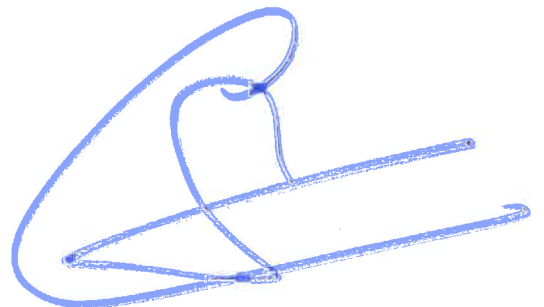
Vote :

Pour : 75

Contre : 11

Abstention : 0

Avis adopté à la majorité.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by a long horizontal stroke.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire  
Éric CHEVÉE

La Région souhaite mettre en œuvre une stratégie de l'information et de l'orientation « innovante, partenariale et respectueuse des compétences et spécificités des acteurs... », **une nouvelle offre de service structurée** qui donne une représentation des métiers et formations plus proche de la réalité, dans le cadre de la Fabrique de l'orientation. Ce rapport précise les modalités de l'intervention régionale. Tous les acteurs y sont impliqués : SPRO, services académiques, GIP Alfa Centre, CREFOP, ONISEP, acteurs économiques et sociaux régionaux. La collaboration avec l'ONISEP est conçue de manière innovante.

Il s'agit de mettre en mouvement une équipe régionale au plus près des jeunes et des familles, du projet d'établissement des lycées, des entreprises locales, et permettre aux élèves de s'ouvrir à des réalités professionnelles qu'ils méconnaissent, et des secteurs porteurs d'emplois. C'est une démarche au plus près des attentes des territoires, avec un déploiement de « mini fabriques » de l'orientation.

Les établissements scolaires, collèges et lycées, auront accès à la plateforme ONISEP. Cette offre sera accessible à tous les élèves et parents par l'intermédiaire de leurs espaces numériques de travail (ENT). Une enveloppe financière spécifique est proposée aux porteurs de projet pour créer des événements et actions dans l'établissement avec des acteurs du monde économique et social.

Des initiatives seront accessibles aux élèves, telles que « Je filme le métier qui me plaît », qui valoriseront ainsi leur travail. Un accompagnement sera possible pour faciliter l'accès à des stages de qualité, en 3ème, en Bac professionnel et pour les étudiants, l'outil « Cléor » sera à disposition. La Région mobilisera ses réseaux pour aider à la recherche des stages.

**Une convention avec l'Éducation Nationale** est proposée ; elle met en synergie le SAIO (Service Académique de l'Information et de l'Orientation) du Rectorat, la DRONISEP (Délégation Régionale de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions), la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), et ce, afin de développer de nouvelles collaborations et une démarche qualité. Les actions déployées en partenariat comportent en particulier la mise en œuvre des forums et salons d'orientation ainsi que les olympiades des métiers.

Le CREFOP pourra intervenir dans le cadre de sa Commission Orientation pour suivre l'avancement de la compétence orientation, énoncer des points de vigilance.

**La convention prévoit le déploiement d'une équipe régionale d'animation territoriale, de 12 postes de catégorie A en charge de l'ingénierie en matière d'orientation**, répartis dans tous les départements, soit 6 ETP mis à disposition par l'Éducation Nationale (pris sur les moyens des CIO) et 6 ETP créés par le Conseil régional. Ces postes

seront localisés dans les Espaces Régionaux. De plus, 4 postes de chargés information métiers seront transférés de la DRONISEP à la Région.

Le CESER constate avec satisfaction **l'engagement de la Région et sa volonté de fédérer** toutes les forces vives de l'information et de l'orientation.

Toutefois, certaines interrogations demeurent ; il serait, en effet, nécessaire de préciser les apports et la place de chaque acteur de la « Fabrique de l'orientation ». Le CESER sera attentif à l'efficacité de cette structuration.

Quelles seront les modalités de collaboration entre le Psychologue de l'Éducation Nationale, référent orientation dans chaque établissement et « l'ingénieur de l'orientation » de son secteur ou son département ? Pour le psychologue, l'enjeu est de développer le suivi collectif et individuel des jeunes. On le sollicitera en plus pour contribuer à des actions dans son établissement. Ainsi, il faudra que « l'ingénieur de l'orientation » l'accompagne dans ses nouvelles fonctions.

L'information et l'orientation des étudiants n'ont pas été évoquées alors que nombre d'entre eux décrochent au cours, ou à l'issue, de la première année. Il serait nécessaire de renforcer les modalités de réorientation pour éviter le décrochage dans leur cursus universitaire.

**Le parcours d'orientation** sera renforcé grâce aux heures dédiées prévues dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique, et du lycée professionnel. De plus, des actions spécifiques sont à créer avec une aide régionale par appel à projet. La discrimination et l'auto censure dans les choix d'orientation de certains élèves nécessitent plus d'attention dans l'approche du professionnel, pour faire évoluer les logiques d'affectation. Les inégalités d'accès à la poursuite d'études supérieures demeurent. On constate une différence d'accès à l'orientation selon les établissements, par exemple dans les lycées professionnels ruraux.

Il faut rappeler l'importance du **professeur principal** pour mieux articuler l'évolution possible entre les spécialités suivies par l'élève, l'apprenti, et ses choix d'enseignement supérieur. Le référent orientation (Psy EN) et « l'ingénieur de l'orientation » du département doivent contribuer à la formation du professeur principal, en première ligne pour soutenir le projet de chaque élève, car son rôle est déterminant.

La fiche de poste de « l'ingénieur de l'orientation » est à préciser, en particulier les 6 ETP recrutés par la Région dont le profil et les prérequis restent à déterminer. La coordination à construire avec les établissements semble par ailleurs peu définie.

**Les acteurs économiques et sociaux** locaux seront impliqués dans certaines initiatives, telles que des forums de rencontres de professionnels, à plus petite échelle que les événements départementaux, pour sensibiliser les jeunes à tous les métiers et notamment aux métiers mal connus ou à des filières en devenir. Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et les Chambres de Commerce et d'Industrie doivent contribuer à ces actions. Le Comité Local Écoles Entreprises (CLEE) peut y participer très activement.

Il faut noter l'importance de la ressource que représentent les parents d'élèves qui peuvent témoigner de leurs métiers. Il est, en outre, nécessaire de veiller à la pleine information et formation à l'orientation de ces derniers car ils ont un rôle majeur dans le processus de codécision avec le jeune.

Les fédérations professionnelles et les représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles œuvrent, depuis longtemps, dans une démarche concer-

tée, pour les publics scolaires de tous niveaux et les apprentis, afin de faire découvrir les réalités des métiers et les attentes des chefs d'entreprise en matière de compétences et de comportements professionnels. Il s'agit d'actions structurées qui portent la voix des secteurs d'activité et de toutes les entreprises.

Une crainte est exprimée : parfois, les représentants de l'Éducation Nationale ne répondent pas aux sollicitations des structures professionnelles et des CFA pour la mise en place d'actions d'information et d'orientation dans les établissements.

Les organisations patronales ont sollicité leur participation auprès du Rectorat et de la Région dans l'élaboration de la convention, mais cela n'a pas été retenu, ce que le CESER regrette. Une convention tripartite aurait pu contribuer à clarifier le positionnement des CLEE dans le pilotage de certaines actions.

## CONCLUSION

Le CESER pense que la nouvelle compétence régionale et sa structuration innovante devraient contribuer à une meilleure prise en charge de l'information et de l'orientation des jeunes, si tous les acteurs qui participent à cette construction s'impliquent avec la volonté de travailler ensemble, de créer de nouveaux outils, de simplifier la démarche du jeune à la découverte de son avenir. Le CESER sera attentif aux modalités de mise en œuvre du plan d'actions prévu par la convention.

Ainsi, il faudra veiller à ce que cette nouvelle compétence soit pleinement exercée aussi bien dans les lycées, dont la Région a la charge, que dans les collèges qui relèvent du champ d'intervention des Conseils départementaux. Cette initiation à l'orientation est importante dès la 6ème. En effet, il est à espérer que se créera un continuum de l'information et de l'orientation tout au long de l'enseignement secondaire, pour permettre à chaque jeune de la région Centre-Val de Loire de construire son parcours.

Enfin, afin d'évaluer les actions menées dans le cadre de cette expérimentation, prévue pour une période de trois ans, il sera nécessaire de définir, dès le démarrage, les indicateurs de suivi-évaluation adéquats.

# **INTERVENTIONS DES GROUPES**

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 10 FEVRIER 2020

**Avis du CESER relatif au : Rapport Nouvelle Compétence Orientation -Information sur les Métiers : La Région mobilise les acteurs de l'éducation et de l'économie et s'engage dans les territoires.**

**Intervention de Géraldine FERTEUX**

**Au nom du groupe Artisanat**

Monsieur le Président du Conseil régional, Monsieur le Président du CESER, Mesdames, Messieurs les élus régionaux, chers collègues,

Le Groupe Artisanat salue la mise en place d'une démarche expérimentale visant à améliorer l'employabilité de nos jeunes.

Depuis des années les CAD (Centres d'Aide à la Décision) des six Chambres de Métiers de la Région Centre-Val de Loire informent et sensibilisent les jeunes, mais aussi les moins jeunes en reconversion, à leur avenir professionnel (10385 jeunes sensibilisés au travers de 436 informations collectives en 2018).

Alors que la Loi Avenir Professionnel a renforcé le rôle des Régions en matière d'orientation, les Chambres de Métiers se sont vu retirer intégralement les subventions régionales dédiées à cet effet. Ainsi 514 K€ annuels ne sont plus alloués à la Chambre Régionale de Métiers.

Grâce aux conventions régionales et aux subventions associées, les Chambres de Métiers ont pu développer un savoir-faire allant au-delà de la sensibilisation et de l'information. C'est ainsi que grâce au pilotage et la gestion de bourses d'apprentissage, près de 8000 jeunes s'inscrivent chaque année pour concrétiser un choix professionnel, un choix d'avenir.

Nous espérons sincèrement que la Région concrétise avec succès cette démarche expérimentale mais nous souhaitons également que les pilotes du projet puissent apprécier la plus-value de l'ensemble des acteurs jouant un rôle moteur pour l'employabilité des jeunes.

Nous concevons parfaitement et nous saluons même les décisions prises pour mobiliser du temps dans les programmes scolaires à des fins d'information et d'orientation professionnelle. Nous sommes cependant interrogatifs par rapport aux moyens humains développés pour coordonner l'action des « petites fabriques de l'orientation » qui devront associer et mobiliser les acteurs éducatifs et les acteurs socio-économiques.

Les Chambres de Métiers souhaitent bien sûr être associées à ce programme expérimental qui mérite une organisation structurée pour associer efficacement nos compétences.

Les Chambres de Métiers de la Région-Centre Val de Loire ont tissé un réseau de 3700 entreprises partenaires de leurs plateformes d'orientation qui ont été sollicitées plus de 11000 fois en 2019. Elles ont aussi collecté, en 2018, 6600 offres d'entreprise.

A cet égard, nous prenons acte de la volonté de la Région d'inscrire la mise en œuvre de sa nouvelle compétence Orientation – Information sur les métiers dans une démarche coopérative en associant l'ensemble des acteurs engagés sur ces questions : « acteurs éducatifs, acteurs de la jeunesse, monde associatif, chefs d'entreprises et acteurs économiques ».

Il est regrettable que les organisations professionnelles et chambres de métiers ne soient pas citées. En ce sens, le groupe Artisanat souhaite qu'elles soient associées à cette démarche et participer à la réflexion en lien avec la Région et le Rectorat. En effet, elles constituent un relais indispensable pour apporter des informations de proximité nécessaires au maintien des formations au plus près des besoins du territoire.

Elles pourront ainsi mobiliser leurs réseaux d'entreprises artisanales qui sont prêtes à :

- intervenir dans les établissements scolaires, notamment les collèges, dans le cadre des heures dédiées à l'accompagnement à l'orientation des élèves
- faciliter l'accès des jeunes dans le cadre des stages de découverte en 3ème, des stages obligatoires dans les études supérieures ou dans les formations professionnelles.
- participer aux événements d'information sur les formations et les métiers co-organisés par les autorités académiques et la Région.

Le Groupe Artisanat sera attentive à l'activation du réseau de la CMA, de l'U2P et des OP relevant de son champ dans les actions mises en œuvre en matière d'orientation et d'information sur les métiers.

Nous vous remercions de votre attention.



## SÉANCE PLÉNIÈRE DU CESER DU 10 FEVRIER 2020

**Avis du CESER relatif à la nouvelle compétence orientation-information sur les métiers : la Région mobilise les acteurs de l'éducation et de l'économie et s'engage dans les territoires.**

**Intervention de Nicolas LEPAIN**

**Au nom du groupe CGT**

Mr le Président du CESER,

Mme la Vice-présidente à la Région,

Mesdames et messieurs les conseillers du CESER.

Afin d'être audible de toutes et tous la CGT ira droit au but avec une déclaration simple, basique, évoquant le rôle anthropologique de l'orientation.

L'orientation dans le cadre de la formation doit répondre à 2 critères essentiels : 1 la réponse aux besoins actuels et futurs de la société en orientant ses membres vers les secteurs correspondant, 2, assurer à ses acteurs un retour sur leurs efforts ; conditions de travaux (effectifs, matériels, horaires, cadences), salaires, retraite : âge de départ et pension. Simple, basic.

Dans la logique de gestion capitaliste l'activité des entreprises ne sert que les intérêts particuliers, pas l'intérêt général, alors pourquoi lui allouer des moyens publics à perte ? Simple, basique.

Concernant les réalités professionnelles méconnues, les entreprises espèrent que des salariés formés et corvéables à merci leur tombent tout cuit dans les bras, sans efforts et aux frais du contribuable. Ce sont les entreprises qui doivent aller chercher, convaincre leurs futurs salariés. Simple, basique.

Rappel, les mêmes qui hier fermaient certaines filières de formation, sont ceux qui aujourd'hui crient à la pénurie. Egalement, les difficultés de recrutement sont aussi liées aux conditions de travail, de vie au travail, aux salaires, au turn-over.

La plateforme ONISEP existe déjà, le problème c'est comment chercher, quoi et surtout avec qui ? Sans un minimum de guidage et de conseil, personne ne s'y retrouve. Le concours d'un conseiller expérimenté disponible est donc vital. Simple, basique.

La convention prévoit 12 équivalent temps plein d'ingénieur d'orientation, soit 2 par département, faire moins est peu envisageable !



Mettre en synergie le SAIO, la DRONISEP et la DRAAF avec mise en œuvre de forums et salons d'orientation, oui, mais ces forums et salons existent déjà, ce serait comme promouvoir l'invention de la poudre en tant que nouvelle technologie, mais surtout après la fermeture des CIO, ce serait comme vouloir vendanger après avoir rasé ses vignes. Simple, basique.

Le professeur principal est là, c'est bien, mais il n'a pas pour vocation d'orienter les élèves en plus de ses tâches habituelles.

L'avis regrette que le Rectorat et la Région n'aient pas retenus les sollicitations patronales, normal ! Quand le MEDEF demande plus de dérégulation et moins d'intervention publique il s'exclut, de fait, de la sphère publique. Simple, basique.

De plus les institutions n'ont pas vocation à être en général au service des intérêts, mais au service de l'intérêt général.

En conclusion, l'orientation est une affaire trop sérieuse pour la laisser au monde des affaires et de la logique de gestion capitaliste mortifère. Cela nécessite une séparation du capital et de l'Etat.

Le groupe CGT votera contre cet avis.

## SEANCE PLENIERE DU CEER DU 10 FEVRIER 2020

**Avis du CESER relatif à l'avis sur : la Nouvelle compétence orientation -information sur les métiers : La Région mobilise les acteurs de l'Education et de l'économie et s'engage dans les territoires.**

**Intervention de Madame Barkaroum REAILI**

**Au nom du groupe : CFDT**

Le défi que doit relever la Région sur la compétence Orientation en informant mieux sur les métiers tout au long de la vie repose sur des fondations solides : les stratégies pour atteindre le plus grand nombre (sites internet, forums de l'orientation) et rendre les jeunes et moins jeunes acteurs de leur projet de formation ont fait preuve de leur efficacité mais aussi de leurs limites.

En effet, malgré l'objectif ministériel d'une école de la réussite où chaque jeune s'épanouirait, d'une école où l'orientation serait choisie grâce à la compétence régionale, l'école reste une fabrique à reproduction sociale et ce sont les enfants des plus pauvres d'entre nous qui la subissent. On voit bien là que l'articulation Etat-Région doit être travaillée davantage pour être plus efficiente.

Pour la CFDT, l'opportunité d'être au plus proche des jeunes et de leurs parents doit permettre des réponses et des accompagnements personnalisés vers ceux qui en ont le plus besoin. Les outils existent (le volet Orientation dans le projet d'établissement, le Parcours Avenir de l'élève dès la sixième). Les partenaires (services régionaux, services déconcentrés de l'Etat, acteurs socio-économiques) doivent faire preuve d'innovation et se mobiliser à hauteur de leurs champs d'actions et de leurs responsabilités. Une carte mentale qui montrerait l'articulation de tous ces acteurs (du niveau régional jusqu'au niveau de l'équipe éducative et pédagogique), qui mettraient en avant les objectifs et les stratégies au service des jeunes serait la bienvenue.

Dans les établissements scolaires, un travail conjoint est à mener avec le psychologue EN référent, le référent Egalité, les professeurs principaux qui ont dans leur mission l'orientation, la communauté éducative dont les parents font partie et l'équipe de direction : ils initieront une réflexion autour des critères de choix personnels des élèves. L'entretien personnalisé permet de faire le point de toutes les actions vécues pour aboutir à un projet personnel de formation construit grâce à une démarche active dans la prise d'informations.

Ces nouvelles missions d'information sur les métiers articulées aux missions d'orientation doivent profiter à ceux qui en sont le plus éloignés. Pour nous, l'évaluation de cette mission de service public passe par son impact sur les 10 % des plus pauvres. Cette nouvelle mission est une opportunité à saisir au niveau régional pour changer le visage de nos établissements scolaires car le défi qui est devant nous n'est pas celui de la mission régionale d'information et d'orientation, dont nous ne doutons de la mise en œuvre, mais celui de la réussite scolaire et de l'affectation des élèves.

Le défi sociétal est bien de passer d'une fabrique de l'orientation à une fabrique de la mixité sociale, la première étant au service de la seconde.

La CFDT votera l'avis.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 10 FEVRIER 2020

**Avis du CESER relatif à l'avis du CESER relatif à la nouvelle compétence Orientation-Information sur les métiers.**

**Intervention de Madame Marie-Christine CARATY**

**CFE-CGC : Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues, la CFE-CGC constate que la Région Centre-Val de Loire fait preuve d'initiative en construisant cette expérimentation.

J'exprime notre appétence pour la formation et la montée en compétence et je constate avec plaisir que la Région s'approprie ces moments essentiels qui sont en amont que sont les orientations. Cette nouvelle compétence est parfaite pour articuler compétence et formation. De plus la Région va dans le sens de la prise de responsabilité et de l'opérationnel. Il sera particulièrement intéressant et instructif de connaître les retours d'expérience des cadres de l'orientation du terrain, notamment sur les manques de notre région. Par exemple, la CFE-CGC constate qu'il manque notoirement une formation pour les cadres du monde agricole dans notre région. Ce n'est pas faute de débouchés étant donnée la surface de la région et sa production agricole. Nous pensons que d'autres filières sont déficitaires en formations

La CFE-CGC est en phase avec l'avis du CESER et, tout en soulignant l'importance de l'évaluation de l'expérimentation sur les 3 années prévues, il nous apparaît essentiel de mettre en place des dispositifs permettant d'exploiter les expériences et remontées d'information ainsi que leurs traitements. Connaître les trous dans la raquette des formations régionales nous semble primordial. Cette expérimentation sera un des outils permettant de rechercher l'excellence. La CFE-CGC votera favorablement cet avis.

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 10 FEVRIER 2020

### **Avis du CESER relatif à la nouvelle compétence Orientation - Information sur les métiers**

**Intervention de Madame Aline MERIAU,**

**Au nom du groupe GEI**

Monsieur Le Président,

Le rapport clarifie utilement les missions assumées par la collectivité régionale, d'une part, et l'Education Nationale, d'autre part, et les moyens consacrés à cette nouvelle compétence. Il est en revanche beaucoup moins éloquent lorsqu'il s'agit de préciser les modalités de mobilisation des acteurs de l'économie. Tout au plus, il est ici question de « fédérer » (seulement ?) les branches professionnelles.

A ce propos, et comme sur certains dossiers déjà engagés nous le laissent craindre (à l'instar des opérations lancées dans le cadre de l'élaboration de la carte cible ou du dispositif IBC), il est ici nécessaire de rappeler aux différents acteurs de l'Education et de l'Orientation que les branches professionnelles ne se résument pas aux seuls OPCO.

D'autre part, l'idée de « consacrer » les politiques de certaines branches par la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens est pertinente, à la condition que l'élaboration desdits contrats intervienne désormais rapidement, alors qu'ils ont été annoncés depuis maintenant près d'un an.

En effet, à l'aune d'une réforme d'ampleur, et eu égard à l'importance des enjeux en matière d'orientation, et plus globalement sur l'emploi, il est impératif d'avancer simultanément sur l'ensemble des champs (orientation, compétences, carte-cible des formations) à la fois de manière transversale et par branche professionnelle structurée.

Aussi, si les politiques publiques et celles des branches ne convergent pas (ou tout du moins si elles ne sont pas coordonnées), nous risquons d'aboutir à très court terme à une superposition de moyens et de dispositifs sans aucune cohérence entre eux, et d'une efficacité amoindrie.

C'est pourquoi il est éminemment souhaitable que les futurs contrats d'objectifs et de moyens se lancent sans tarder et qu'ils intègrent à la fois les questions d'orientation et d'information sur les métiers, l'identification des besoins en compétences, la mise en place d'une carte-cible des formations, ...).

En outre, ils devront également préciser les moyens mis en place au sein de chaque branche organisée de manière à structurer la relation Ecole-Entreprise, et ce en mobilisant notamment les moyens déjà mis en place actuellement dans la mesure où de nombreux exemples d'opérations de promotion associant l'Ecole et l'Entreprise existent déjà.

Enfin, de manière à favoriser l'innovation en matière de dispositifs d'orientation et d'information métiers, puisqu'une telle ambition est affichée dans le rapport de la Région, il est éminemment souhaitable que le Région délimite d'ores et déjà les moyens qui pourraient être mis en place dans l'organisation, en 2022, des sélections régionales des 47èmes Olympiades des Métiers.

En effet, dans la mesure où les moyens actuellement mis en œuvre en région ne sont pas à la hauteur d'un tel évènement, et alors que les finales internationales se tiendront en France en 2023, il est indispensable d'engager des travaux de concertation au lendemain des sélections régionales du printemps 2020.



# CESER

Centre-Val de Loire  
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

---

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : [ceser@centrevaldeloire.fr](mailto:ceser@centrevaldeloire.fr)  
[ceser.regioncentre.fr](http://ceser.regioncentre.fr)